

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Comité syndical

Réunion du vendredi 4 avril 2025

Date de convocation : 4 mars 2025	Nombre de membres { présents : 57 absents : 26
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 18 avril 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 57
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2025-15
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Implication du SDEER dans l'autorité locale compétente du PCRS

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le QUATRE du mois d'AVRIL, vendredi à 10 heures 34 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 4 mars 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 57 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente
Mme BROSSARD Josée, suppléante de M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. COUV RAT-DESVERGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. MONNET Pascal, suppléant de M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELLAILLON-PLAGE
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Ile de Ré

M. COIFFÉ Luc, suppléant de M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
M. BODAN Yannick, suppléant de M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GALIEN André, suppléant de M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtaillon-Plage
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. PETONNET Denis, suppléant de M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. BEAUVAIS Jean-Paul, suppléant de M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. LANQUE DE LUXEMBOURG Dominique, suppléant de Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
M. VENNÉ Gilles, délégué du canton de Matha
M. THICKETT Eric, suppléant de M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtaillon-Plage
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 26 délégués

M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Île d'Oléron, excusé
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac, excusé
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES, excusé
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN, excusé
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha, excusée
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans, excusé
M. FRADIN Daniel, délégué du canton de La Tremblade
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord, excusé
Mme GRATTET Annie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts, excusé
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. LE CORRE Lionel, délégué du canton de l'Île de Ré, excusé
M. MARCHAIS Olivier, délégué du canton de Surgères
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtaillon-Plage, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Île de Ré, excusé
M. ROBIN Eric, délégué du canton de Marans, excusé
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES, excusé
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président rappelle que la réglementation anti-endommagement entrée progressivement en vigueur depuis 2011 (et jusqu'en 2032) impose de mettre à disposition des demandeurs d'informations sur l'implantation des ouvrages souterrains une cartographie sur un fond de plan au format normalisé dit « Plan corps de rue simplifié » (PCRS – cf. arrêté du 22 décembre 2015). En Charente-Maritime, les principales collectivités directement concernées sont le SDEER et Eau 17, gestionnaires de grands réseaux souterrains.

Sous le pilotage de Soluris et dans le cadre d'un groupe de travail de Geo 17 dédié à ce sujet depuis 2016, le SDEER et Eau 17 ont réalisé, début 2019, une expérimentation de constitution de PCRS mutualisé sur une dizaine de kilomètres de voirie. Cette expérimentation a été suivie, en 2020-2021, par une mission de préfiguration d'une autorité locale compétente (ALC) pour du PCRS à la maille de la Charente-Maritime.

Dans la suite de ces travaux, le comité stratégique de Géo 17, où sont représentés le Conseil départemental, Soluris, le SDEER, Eau 17, le SDV et le SDIS, a invité Soluris à s'engager dans la création d'une régie dédiée à la création et à la maintenance d'un PCRS mutualisé en Charente-Maritime. Un modèle d'affaires a été élaboré pour cette régie chargée de faire réaliser une orthophotographie de la Charente-Maritime avec une précision de 5 cm et où les EPCI du département, le Conseil départemental et les syndicats départementaux, mais aussi l'IGN, les sociétés exploitantes de réseau (eaux, énergies ou télécommunications) et les communes se trouveraient attirés tant par intérêt que par la réglementation.

La création d'une ALC du PCRS à la maille départementale étant d'une grande utilité pour le SDEER, exploitant de plus de 4 000 km de réseaux d'éclairage public et contraint, dès 2026, de produire un PCRS cohérent, le Comité syndical avait, par délibération du 4 avril 2022, manifesté l'intérêt du SDEER pour l'initiative de Soluris de création d'une régie dédiée au PCRS départemental.

M. le Président explique que, au cours de l'année 2024, le désengagement de partenaires majeurs a contraint Soluris à annuler le projet.

Parallèlement, le Conseil départemental a élaboré un projet de réalisation d'un orthophotoplan du territoire départemental (le huitième depuis 1999), par le biais de l'acquisition d'une nouvelle orthophotographie aérienne en 2025. Cette nouvelle campagne permettra à disposition des collectivités de Charente-Maritime et des gestionnaires de réseau partenaires un nappage d'ortho-images d'une précision de 5 cm, localisées à 10 cm. Cet orthophotoplan sera notamment compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement, issus de l'article 219 de la loi du 12 juillet 2010 et de toutes les évolutions ultérieures) contraignant les exploitants de réseau à répondre aux DT et DICT sur la base d'un fond de plan répondant à certaines exigences de précision.

M. le Président rappelle que, par délibération du 17 octobre 2024, le Bureau avait décidé d'engager le SDEER dans le financement de ce projet également soutenu par l'ensemble des EPCI de Charente-Maritime ainsi que, principalement, par Eau 17 et par Enedis.

M. le Président propose au Comité syndical de lui donner mandat pour étudier les possibilités d'engager le SDEER dans la gouvernance de la gestion de l'orthophotoplan départemental, incluant notamment la diffusion et la mise à jour de celui-ci, voire son augmentation, ainsi que l'examen du statut d'autorité locale compétente associée au PCRS.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Adopte la proposition qui lui a été présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*